

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE STRASBOURG

02/10/2024

Le 1^{er} vice-président du tribunal

N° E24000081 /67

Décision désignation commission ou commissaire du 2 octobre 2024 :

Vu enregistrée le 28/08/2024, la lettre par laquelle M. le président du Département de la Moselle demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet un projet d'aménagement foncier sur la commune de Guessling-Hemering :

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 123-1 et suivants ;

Vu le code rural et de la pêche maritime ;

Vu le décret n° 85-453 du 23 avril 1985 pris pour l'application de la loi du 12 juillet 1983 ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2024 ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Monsieur Raymond Franzke est désigné en qualité de commissaire enquêteur et Monsieur Aimé Cayet est désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 2 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 3 : La présente décision sera notifiée au département de la Moselle, à Monsieur Raymond Franzke et à Monsieur Aimé Cayet.

Fait à Strasbourg, le 02/10/2024,

le 1^{er} vice-président du tribunal

Pour copie conforme
Le greffier

Michel RICHARD

BECKER, Fanny

De: TA67 Enquetes Publiques <enquete-publique.ta-strasbourg@juradm.fr>
Envoyé: mardi 8 octobre 2024 10:23
À: PAHIN, Patricia
Cc: raymond.rfzk@gmail.com; Aime CAYET
Objet: enquête publique E24-81 - Aùénagement foncier à Guessling-Hemering

Indicateur de suivi: Assurer un suivi
État de l'indicateur: Avec indicateur

Avertissement : ce courriel est émis de l'€™extérieur. N'€™ouvrez les fichiers ou les liens Internet que si vous êtes sûr de leur contenu.

Madame, Messieurs,

Le pôle des enquêtes publiques du tribunal a pris acte de l'indisponibilité de M.Franzke pour prendre en charge l'enquête visée en objet, et après confirmation de M.Cayet désigné comme suppléant sur l'enquête, ce dernier en prendra la charge. Nous invitons le département de la Moselle €™ contacter dans les meilleurs délais M.Cayet afin d'organiser les modalités de l'enquête publique.

Le pôle des enquêtes publiques reste €™ votre disposition pour tout renseignement,

Bien cordialement,



Zora BARAN
Rédactrice
Pôle expertises - enquêtes publiques - médiations
Tribunal administratif de Strasbourg
31 avenue de la Paix – B.P. 51038
67070 STRASBOURG CEDEX
Ligne directe : 03 88 21 23 48

NB: Si vous recevez ce message en dehors de vos horaires de travail ou pendant vos cong€™s, vous n'€™tes pas tenu d'y r€™pondre, sauf en cas d'urgence exceptionnelle signal€™e.